



Trophée Patinage Canada 2027

Dartmouth, Nouvelle-Écosse

Du 3 au 7 février 2027

Avis de tenue de compétition

Toutes les séances d'entraînement et épreuves se dérouleront au RBC Centre, du mercredi 3 février au dimanche 7 février 2027.

Des renseignements supplémentaires sur l'événement seront affichés à l'intention des participants, sur l'application d'événements Sportity de Patinage Canada, à mesure qu'ils sont connus.

Les renseignements pour le public se trouvent sur le site Web de Patinage Canada (www.patinagecanada.ca). L'horaire définitif sera affiché aux deux endroits au terme de tous les Championnats de section de Patinage Canada.

Veuillez faire parvenir toute question par courriel, à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Paul Kitcher".

Paul Kitcher
Directeur, exécution de événements

Renseignements généraux

Patinoires de compétition et d'entraînement

RBC Centre
259, promenade Commodore
Dartmouth, Nouvelle-Écosse
B3B 0M1

Téléphone : +1 (902) 444-4723

[Site Web](#)



Dimensions des patinoires		
Patinoire de compétition	RBC – patinoire C	200 pieds sur 85 pieds
Patinoire de compétition	RBC – patinoire B	200 pieds sur 85 pieds
Patinoire d'entraînement	RBC – patinoire A	200 pieds sur 85 pieds

Hébergement

Officiels, spécialistes de données, techniciens de l'événement, comité organisateur

En ce qui concerne le Trophée Patinage Canada 2027, Patinage Canada prendra les dispositions d'hébergement pour les officiels, les spécialistes de données, les techniciens de l'événement et le comité organisateur.

Réservations des sections pour les équipes faites par l'intermédiaire de HTG Sports

Les sections (patineurs, entraîneurs, membres de l'équipe) feront leurs réservations par l'entremise de Hudson Travel Group (HTG) pour le Trophée Patinage Canada 2027. HTG travaillera avec la personne de chaque section, qui est responsable de l'hébergement, pour discuter des exigences préliminaires, de l'affectation des hôtels, et des réservations de toutes les chambres.

HTG Sports – Véronique Labrosse – vero@htgsports.com

Questions? Veuillez nous faire parvenir un courriel à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca

Contacts des sections pour l'hébergement

Section Colombie-Britannique/Yukon

Danielle Williams
Tél. : 604.205.6960
danielle@skatinginbc.com

Section Alberta/T. N.-O./Nunavut

Lisa Bonderove
Tél. : 780.907.0679
lisa@skateabnwnun.ca

Section Saskatchewan

Danielle Shaw
Tél. : 306.780.9245
execdirector@skatesask.com

Section Manitoba

Rosalyn Bauer
Tél. : 204.471.8808
skate.exec@sportmanitoba.ca

Section Ontario

Rachelle Perras
rperras@skateontario.org

Section Québec

Maryse Riopel -
Tél. : 514.402.7994
mriopel@patinage.qc.ca

Section Nouveau-Brunswick

Lise Auffrey-Arsenault
Tél. : 506.855.1751
lise.auffreyarsenault@skatenb.org

Section Nouvelle-Écosse

Jill Knowles
Tél. : 902.223.3558
skatecanadans@sportnovascotia.ca

Section Île-du-Prince-Édouard

Dingding Liu
skatecanadapei@gmail.com

Section Terre-Neuve-et-Labrador

Lori Brett
Tél. : 709.576.0509
skating@sportnl.ca

Soumission des inscriptions individuelles des patineurs/ personnes supplémentaires accréditées

Qualifications des inscriptions

Tous les concurrents doivent se qualifier conformément au [Règlement sur les compétitions de Patinage Canada – Championnats de section](#).

Inscriptions individuelles des patineurs

Les patineurs doivent s'inscrire individuellement d'ici les dates limites d'inscription ci-dessous.

Des photos SERONT exigées pour les accréditations.

Méthode d'inscription des patineurs

Les patineurs doivent s'inscrire individuellement d'ici les dates limites d'inscription ci-dessous.

Tous les participants sont tenus d'avoir un compte dans le nouveau système d'inscription aux événements de Patinage Canada. Skate Canada mettant au point un nouveau système d'inscription, tous les concurrents devront créer un nouveau compte ; vous pourrez ensuite l'utiliser pour vous inscrire à de futurs événements.

Veuillez noter que lorsque vous remplissez vos formulaires d'inscription en ligne et faites part de vos programmes prévus, l'exactitude des renseignements est **TRÈS IMPORTANTE**. Les renseignements fournis serviront dans les biographies des athlètes (utilisées par les médias), pour l'accréditation, la diffusion en direct et divers imprimés.

Droits d'inscription

Tous les patineurs devront verser les droits d'inscription suivants :

- **patinage en simple pré-novice et novice, inclusivement : 375 \$ par inscription;**
- **danse en solo novice, junior, et senior, inclusivement : 375 \$ par inscription**
- **patinage en couple ou danse sur glace pré-novice et novice, inclusivement : 550 \$ par inscription.**

Chaque section est responsable de recueillir les droits auprès de ses patineurs et de les faire parvenir à Patinage Canada.

Les remboursements concernant les retraits pour des raisons médicales seront traités après l'événement avec préavis approprié et une copie d'un certificat médical, qui doit être reçue au plus tard **10 jours** suivant la conclusion de l'événement.

Veuillez noter que si le retrait d'un patineur se produit sur place et qu'il n'y a pas suffisamment de temps pour aviser son remplaçant, le patineur **ne recevra pas** de remboursement.

Paiement des droits d'inscription à Patinage Canada : les droits d'inscription seront versés après l'événement. Les sections recevront une seule facture, **au plus tard le mardi 19 février 2027**. La facture comprendra tout remboursement pour retrait.

Entraîneurs

Seuls les entraîneurs inscrits à Patinage Canada, en règle pendant toute la durée de l'événement et qui détiennent le statut exigé de certification d'entraîneur provincial du PNCE, obtiendront les privilèges [d'accréditation des entraîneurs](#). Seuls les entraîneurs accrédités à cet événement peuvent entraîner les athlètes.

Les entraîneurs non-résidents doivent soumettre une vérification de sécurité valide de leur pays de résidence, par courriel à l'adresse safesport@skatecanada.ca, au moins deux semaines avant l'événement. Une vérification de sécurité valide est exigée pour l'accréditation à tous les événements de qualification de Patinage Canada.

Tous les entraîneurs doivent respecter les [lignes directrices sur l'environnement de compétition](#) et s'y conformer.

Nombre maximal de personnes accréditées, associées aux inscriptions à la compétition

- Chaque inscription à la compétition ne peut compter que deux personnes accréditées pour cet événement. Ces deux personnes peuvent être deux entraîneurs ou un entraîneur et un membre de l'équipe de soutien intégré (ÉSI).
- Les noms des personnes nécessitant une accréditation doivent être fournis durant le processus d'inscription à la compétition. Les demandes tardives ne peuvent être acceptées.

Personnes supplémentaires accréditées

Les sections peuvent demander l'accréditation des personnes suivantes :

- chefs d'équipe de section;
- présidents de comités de section;
- directeurs administratifs de section ou autres titulaires pertinents de postes de direction;
- directeurs techniques de section;
- membres de l'équipe de soutien intégré (ÉSI).

Chefs d'équipe de section

Il incombe à chaque section de soumettre à Patinage Canada une liste de leurs chefs d'équipe de section, à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca, au plus tard 72 heures après la fin de leurs Championnats de section respectifs.

Le nombre de chefs d'équipe de section permis est comme suit :

- deux chefs d'équipe de section par section peuvent être accrédités pour un maximum de dix inscriptions;
- un chef d'équipe de section supplémentaire peut être accrédité pour chaque groupe supplémentaire de cinq inscriptions;
- Les personnes accréditées comme chefs d'équipe de section qui ne jouent pas le rôle d'entraîneur de tout concurrent ne sont pas assujetties aux exigences énoncées dans la Politique d'accréditation des entraîneurs;
- Les demandes de chefs d'équipe de section supplémentaires seront considérées en fonction de chaque événement :
 - la demande doit accompagner la liste d'inscription des chefs d'équipe de section et autres personnes et être envoyée à eventsinfo@skatecanada.ca;
 - la demande doit préciser pourquoi le ou les chefs d'équipe supplémentaires sont nécessaires;
 - les demandes tardives ne peuvent être acceptées.

Équipe de soutien intégré (ÉSI)

Les membres de l'ÉSI sont des experts du développement des athlètes, qui appuient les entraîneurs, ainsi que les athlètes et équipes, dans les domaines des sciences du sport et de la médecine sportive et qui ont un des titres professionnels suivants :

- médecin;
- physiothérapeute (membre de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP));
- thérapeute en sport (certifié par l'ACTS);
- psychologue du sport (doit être un psychologue agréé par son organisme directeur provincial et en règle et/ou un membre en règle de l'Association canadienne de la psychologie du sport);
- diététiste;
- entraîneur en entraînement de la force et en conditionnement physique (NSCA-CSCS).

Présidents de comités, directeurs administratifs et directeurs techniques de section

Il incombe à chaque section de soumettre à Patinage Canada, à eventsinfo@skatecanada.ca, une liste d'inscription des chefs d'équipe et des autres personnes au plus tard 72 heures après la fin de leur compétition de section respective.

Dates limites pour la soumission des inscriptions et inscriptions individuelles des patineurs

Il incombe à chaque section de faire les soumissions suivantes à Patinage Canada, à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca, au plus tard aux dates limites d'inscription ci-dessous.

Inscriptions	Date limite	Section
Soumission à Patinage Canada des inscriptions des sections et des demandes d'accréditations supplémentaires	9 décembre 2026, minuit (HNE)	C.-B./Yn, Alb./T.N.-O./Nt, Sask., Man., Ont., N. B., N.-É, Î.-P.-É., T. N. L.
Inscription des patineurs individuels	11 décembre 2026, minuit (HNE)	.-B./Yn, Alb./T.N.-O./Nt, Sask., Man., Ont., N. B., N.-É, Î.-P.-É., T. N. L.
Soumission à Patinage Canada des inscriptions des sections et des demandes d'accréditations supplémentaires	16 décembre 2026, minuit (HNE)	Qc
Inscription des patineurs individuels	18 décembre 2026, minuit (HNE)	Qc

Accès avec accréditation

Seules les personnes accréditées ont accès au site, tel qu'il l'est énoncé dans la [Procédure d'accréditation pour les événements nationaux de Patinage Canada](#). Les aires et les services auxquels les personnes accréditées ont accès, lorsqu'elles se trouvent dans le site, figurent sur les accréditations et sont déterminés selon l'horaire.

Seulement **deux** personnes seront autorisées près de la bande, tel qu'il est déterminé par le patineur ou l'équipe (p. ex. un entraîneur et un chef d'équipe de section ou deux entraîneurs). Une troisième personne peut se trouver dans l'aire d'entrée ou de sortie des patineurs (p. ex. un chef d'équipe de section).

*Remarque : la disponibilité aux divers endroits est déterminée par la configuration à l'événement et sujette à tout changement.

Vérification du statut

- La section doit s'assurer que les tous les entraîneurs qu'elle inscrit à l'événement satisfont aux exigences énoncées dans la Politique d'accréditation des entraîneurs.
- Si une section inscrit un entraîneur qui ne satisfait pas aux exigences énoncées dans la Politique d'accréditation des entraîneurs, une pénalité pourrait lui être imposée.
- La section doit s'assurer que toutes les autres personnes, pour lesquelles l'accréditation est demandée, sont inscrites pour l'événement et sont des adhérents en règle de Patinage Canada, durant la saison en cours, des membres admissibles de l'ÉSI ou des employés actuels d'une section de Patinage Canada.
- Si une section inscrit une personne qui n'est pas un adhérent en règle de Patinage Canada pour la saison en cours ou un employé actuel d'une section de Patinage Canada, une pénalité pourrait lui être imposée.

Conformité et pénalités

- Le représentant technique ou l'agent de liaison technique de Patinage Canada, pour un événement, peut gérer l'accès aux aires d'entrée et de sortie des patineurs et à l'aire d'attente des résultats et peut limiter le nombre de personnes se trouvant près de la bande ou dans les aires d'entrée et de sortie des patineurs ou d'attente des résultats, s'il estime que la performance ou la sécurité des patineurs est compromise.
- Patinage Canada a l'autorité de suspendre les privilèges d'accréditation d'une personne, à un événement de Patinage Canada, si une personne accréditée enfreint la [Procédure d'accréditation de Patinage Canada](#).
- Patinage Canada a l'autorité d'appliquer des sanctions supplémentaires après l'événement, sous réserve d'une enquête sur l'incident ou les actions qui ont mené à la suspension de l'accréditation de la personne.

Musique

Spécifications standard de musique

Toute musique utilisée doit être obtenue légalement et relever des sociétés de gestion, qui gèrent les droits d'exécution musicale, la reprographie et les droits de reproduction mécanique au Canada. Les concurrents qui font composer de la musique expressément pour leurs programmes, en tout ou en partie, et considérablement mélangée ou modifiée par rapport à l'enregistrement original, sont également responsables d'obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés.

Exigences concernant la musique

- Les concurrents doivent avoir leur fichier de sauvegarde sur une clé USB **près de la bande, pendant la séance d'entraînement officielle et/ou la compétition.**
- Tout autre dispositif électronique, tel que les iPhones, les CD, les tablettes, les baladeurs MP3 ou autres, ne seront pas acceptés pour jouer la musique.
- Tous les patineurs doivent soumettre leur musique en ligne dans le cadre du processus d'inscription.
- La musique ne sera acceptée que par voie électronique, en format MP3. **Ne commencez pas le processus d'inscription avant d'avoir votre fichier musical prêt à télécharger.**

Rotations de musique/d'entraînement

La musique jouera pendant le premier entraînement des catégories novices seulement. Les rotations de musique/d'entraînement seront disponibles sur l'application d'événements Sportity. Toute demande spéciale doit être adressée à Patinage Canada (eventsinfo@skatecanada.ca) **au plus tard le vendredi 8 janvier 2027.** Les demandes reçues après la date limite seront refusées.

Groupes d'échauffement

Les groupes d'échauffement seront déterminés en fonction du tirage au sort pour la première partie de chaque épreuve. La musique jouera pendant le premier entraînement des catégories novices. Veuillez noter qu'aucune musique des programmes ne sera jouée durant les séances d'entraînement le jour de la compétition, sauf pour les danses sur tracé. Les groupes d'entraînement seront déterminés selon l'ordre de patinage. Veuillez noter que les groupes d'entraînement pourraient être différents des groupes d'échauffement de la compétition. L'ordre de départ sera affiché sur le site Web de Patinage Canada et l'application d'événements Sportity de Patinage Canada.

Tirage au sort de l'ordre de départ pour la première partie d'une épreuve

L'ordre de départ pour la première partie sera tiré au sort et affiché sur le [site Web de Patinage Canada](#) et l'application d'événements Sportity de Patinage Canada.

Tirage au sort de l'ordre de départ pour les parties subséquentes d'une épreuve

Les concurrents seront affectés aux parties subséquentes du Trophée Patinage Canada, conformément au [Règlement sur les compétitions, 3.2 Tirages au sort, ordre inverse](#) de Patinage Canada.

Autorisation concernant la chorégraphie

Conformément au règlement 10.2.2.3 a)(3) de l'ISU relatif aux compétitions et événements, la chorégraphie présentée et utilisée par l'athlète doit être complètement autorisée pour l'utilisation publique, la télédiffusion et la retransmission dans le monde entier sans aucune autre autorisation nécessaire ou aucun paiement de l'ISU, de Patinage Canada ou des réseaux de télédiffusion ou des radiodiffuseurs pertinents. Un formulaire d'exonération concernant la chorégraphie est inclus dans l'inscription en ligne.

Horaire de la compétition

L'horaire provisoire de la compétition est affiché sur le [site Web de Patinage Canada](#). L'horaire définitif sera affiché au même endroit après les Championnats de section de Patinage Canada. L'établissement de l'horaire de la compétition doit tenir compte des incompatibilités et des doubles inscriptions, qui pourraient mener à des changements à l'horaire après les derniers Championnats de section. On s'efforce de réduire au minimum les changements à l'horaire.

Cérémonies

Les cérémonies de la victoire auront lieu dans le hall, immédiatement après la fin de chaque épreuve. Des médailles seront décernées aux patineurs qui ont terminé parmi les trois premiers dans chacune des épreuves. Les patineurs doivent porter leurs patins et être vêtus de toutes les parties de leurs costumes pour les cérémonies de la victoire.

Services

Application d'événements Sportity de Patinage Canada

Une application compatible pour iPhone et Android sera offerte aux personnes qui participeront directement à cet événement. Des renseignements sur le téléchargement et l'accès à des renseignements particuliers à cet événement seront fournis dans la trousse de renseignements de l'événement.

Services médicaux

Les services médicaux offerts aux athlètes qui concourent au Trophée Patinage Canada 2027 comprennent les soins médicaux d'urgence à la patinoire, durant toutes les séances d'entraînement et la compétition. Plus de renseignements sur les services médicaux seront fournis sur l'application Sportity.

Transport

Arrivées et départs à l'aéroport

Le transport aller-retour à l'aéroport sera uniquement offert aux officiels actifs et aux techniciens de l'événement.

Les équipes (patineurs, entraîneurs, chefs d'équipe de section, etc.) sont responsables de leur propre transport aller-retour à l'aéroport pour leur arrivée et leur départ.

Navette de l'événement pour les personnes accréditées

Le transport sera assuré pour tous les officiels, les chefs d'équipe de section, les patineurs et leurs entraîneurs accrédités entre les hôtels officiels et le RBC Centre. La navette sera offerte à compter du jeudi 4 février jusqu'au dimanche 7 février 2027.

Les personnes non accréditées n'auront pas accès à la navette.

Accidents et responsabilité

Patinage Canada et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs ou autres personnes accréditées. Comme condition et en considération de leur participation au Trophée Patinage Canada, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs assument la responsabilité de tout risque ou blessure à la personne ou de tout dommage à la propriété des concurrents par suite, à cause ou en raison de la tenue et de la gestion de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'est acceptée qu'à ces conditions.

Règlements et autres documents de référence

Les renseignements techniques sur les disciplines et les catégories de cet événement se trouvent dans les règlements et documents techniques suivants de Patinage Canada:

[Exigences des programmes de compétition de la voie d'accès au podium](#)

[Notation des compétitions de Patinage Canada](#)

[Tableaux des échelles de valeurs \(ÉV\)](#)

[Exigences du programme technique pour le patinage en simple](#)

[Exigences du programme technique pour le patinage en couple](#)

[Exigences du programme technique pour la danse sur glace](#)